

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 23 septembre 2002 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que Me Jacques Robichaud, greffier.

L'avis de convocation a été signifié par la directrice générale jeudi le 19 septembre 2002, à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de l'assemblée.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-09-238 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-09-239 RÈGLEMENT 245-34 – CHANGER CERTAINES NORMES PRESCRITES POUR LES ZONES H01-147 ET H01-149 - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 13 août 2002, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149;

Considérant que le 11 septembre 2002, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et publié dans le journal L'Étoile avisant les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës qu'elles pouvaient faire une demande d'approbation référendaire;

Considérant qu'à 16h30 le 19 septembre 2002, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard des dispositions du second projet de règlement n'a été reçue des personnes habiles à voter des zones concernées;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 245-34 modifiant de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149 soit adopté.

ADOPTÉE

2002-09-240 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE 2001 – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - DÉPÔT

Le rapport d'activités de la trésorière prévu au chapitre XIII de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2001 est déposé.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2001, suivant le chapitre XIII de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, soit transmis au Directeur général des élections.

ADOPTÉE

2002-09-241 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever l'assemblée à 19 :05 heures.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

